



LES MOBILITÉS DOUCES: Vélocité et pédibus

CONTEXTE

La Ville d'Angers a souhaité promouvoir les mobilités douces, en particulier à travers deux projets : Vélocité, qui est un système de prêt gratuit de vélo, et le pédibus, un mode de déplacement alternatif à la voiture pour emmener les enfants à l'école. Tous deux s'inscrivent à la fois dans le plan de déplacement urbain de l'agglomération angevine et dans les actions de l'Agenda 21 local (action n° 15 : mobiliser et accompagner la société civile vers des modes de déplacement plus actif et plus doux).

BUTS DES ACTIONS

- Vélocité permet d'assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de protection de l'environnement, en pratiquant une activité physique dans ses déplacements quotidiens.
- Le pédibus permet un apprentissage actif et sûr de la marche à pied au quotidien.

DÉROULEMENT

Le projet Vélocité est né en 2004 pour faire découvrir aux Angevins ou aux personnes travaillant sur Angers ce mode de déplacement et les inciter à l'utiliser. Ce projet est accompagné d'un plan d'aménagement de nouvelles pistes cyclables et du *Guide du vélo*.

Les vélos sont mis à disposition gratuitement auprès des Angevins ou des personnes travaillant sur Angers dans le but de les sensibiliser aux bénéfices du vélo (santé, protection de l'environnement) pour les déplacements courts en ville, et les inciter à la pratique régulière de ce mode de transport. Leur prêt, d'une période de 3 mois, est renouvelable 3 fois. Au total, 2 400 vélos sont disponibles, dont 50 réservés au personnel municipal dans le cadre du plan de déplacement d'entreprise et 100

réservés à l'association Étudiants pour une société durable. Angers Mob Service, association de réinsertion par le travail, en assure l'entretien et la préparation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 19 000 contrats de prêt qui ont été signés. Depuis l'ouverture en 2004, le succès de Vélocité ne s'est pas démenti.

Depuis 2003, 15 écoles angevines ont participé aux actions de pédibus. Il permet à l'enfant d'apprendre à être autonome en pratiquant un exercice physique bénéfique à sa santé. Le pédibus améliore également la sécurité aux abords de l'école et participe à la réduction de la pollution de l'air et du bruit.

PARTENAIRES

- **Vélocité** : Angers Mob Service, université, Étudiants pour une société durable.
- **Pédibus** : conseil d'école, parents d'élèves, enseignants, services municipaux.



Ville d'Angers, Hôtel de Ville, BP 23527, 49035 ANGERS

■ **Bernadette CAILLARD-HUMEAU** (élue)

bernadette.caillard-humeau@ville.angers.fr

02 41 05 40 54

■ **Marc FLEURY**

marc.fleury@ville.angers.fr

02 41 05 44 28